

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/05/2024
et publié ou notifié
le 27/05/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 25 mai 2024

Date de la convocation: 17/05/2024

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 8

Pour : 8

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Subventions MAM - 2024_31

Le maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention de la présidente de l'association « Les Pitchouns » au titre de la participation au loyer et à l'assurance de la maison d'assistantes maternelles située à Perrigny.

Au vu de la situation comptable de cette association, et au vu des comptes de l'exercice 2023, le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle de 1 200 € à l'association « Les Pitchouns ».
- **DIT** que la somme sera inscrite au compte 65748 du budget primitif de la commune de l'année 2024.
- **DIT** que cette subvention sera versée en une seule fois en 2024.

La secrétaire de séance
PF. Murat



Le Maire,
Olivier MURAT